

OPINION : La Convention sur les zones humides est plus importante que jamais

Les zones humides mondiales stockent plus de deux fois plus de dioxyde de carbone que les forêts. Pourquoi ne sont-elles pas plus protégées ?

Martha Rojas Urrego est Secrétaire générale de la Convention de Ramsar sur les zones humides.

Lors du sommet virtuel du G7, le mois dernier, les dirigeants des pays les plus riches du monde se sont efforcés de se projeter au-delà de la pandémie de COVID-19, faisant le vœu de vaincre le virus pour « reconstruire en mieux » en investissant dans un développement économique plus sobre en carbone.

C'est une politique éclairée, qu'il convient de poursuivre. Cependant le genre de projets qu'ils envisagent – éoliennes, panneaux solaires et transport électrique – sont très gourmands en capitaux et ne sont pas à la portée de la plupart des pays à revenu faible ou moyen qui devront, en outre, compter avec les conséquences financières de la pandémie.

Et s'il existait une solution plus rentable, capable de stimuler la croissance, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et le risque de futures pandémies – aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres ?

La protection des zones humides à grande échelle est sans doute ce qu'il y a de plus proche d'une panacée de ce type. Or, la communauté internationale sous-utilise l'un de ses meilleurs outils pour atteindre simultanément le développement durable, la réduction des émissions de carbone, la protection de la biodiversité et l'égalité entre les sexes.

La Convention sur les zones humides a été adoptée il y a 50 ans, principalement pour protéger les habitats des oiseaux d'eau grâce à une utilisation durable. Plus la connaissance scientifique des écosystèmes grandissait, plus la mission du traité prenait de l'ampleur, jusqu'à inclure les systèmes hydrologiques souterrains.

La quantité de dioxyde de carbone stockée par les zones humides de la planète est plus de deux fois celle que captent toutes les forêts mises ensemble. Cependant, contrairement à la conservation des forêts pluviales, celle des zones humides est largement absente des Contributions déterminées au niveau national (CDNN) de l'Accord de Paris sur le climat, gaspillant une motivation précieuse qui encouragerait les pays à les protéger *et* à éviter les émissions.

Le stockage du carbone, comme on le sait, n'est qu'un des services environnementaux offerts par les zones humides. Ces écosystèmes sont tout aussi vitaux pour la sécurité de l'eau, servent de tampon contre l'élévation du niveau de la mer et les ondes de tempête, et maintiennent la biodiversité qui, au dire des scientifiques, aide à protéger les populations humaines contre les zoonoses telles que la COVID-19.

La destruction des zones humides, surtout au siècle passé, a infligé des dommages incalculables aux communautés autochtones et locales, vivant à proximité de cours d'eau, de marécages et sur les zones côtières. Pourtant, en termes de valeur économique, les économistes estiment que les services écologiques des zones humides valent au moins 47 000 milliards de dollars par an et soutiennent un milliard d'emplois à l'échelon mondial, la plupart étant occupés par des femmes.

La Convention sur les zones humides a fait d'importants progrès depuis 50 ans : elle a, aujourd'hui, 171 signataires et protège 2416 grandes zones humides d'importance internationale. Mais, si la communauté internationale veut réaliser son plein potentiel, elle doit, dès maintenant, commencer à réinventer la conservation des zones humides.

Premièrement, les inscriptions de sites à la Convention sur les zones humides ne doivent pas être considérées comme une fin en soi mais plutôt comme le début d'un processus d'intégration aux cadres de gestion locaux, régionaux et nationaux et à la planification sectorielle. L'histoire nous dit que les plus grandes réussites sont le résultat d'une collaboration sans failles avec d'autres initiatives de terrain.

Deuxièmement, la conservation des zones humides devrait mettre l'accent sur la collecte de données et la collaboration avec la communauté scientifique au sens large. Le partenariat du Mexique avec le FEM et la Banque mondiale dans le cadre d'un projet évaluant la valeur des zones humides pour l'adaptation aux changements climatiques le long du golfe du Mexique en est un bon exemple.

Enfin, l'écologie dynamique des zones humides fait de la Convention sur les zones humides un pont précieux vers d'autres conventions et processus des Nations Unies, par exemple, entre les Objectifs de développement durable 6 (eau propre et assainissement), 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre). En outre, lesdites initiatives sur le « carbone bleu », qui valorisent les capacités de stockage des émissions dans les écosystèmes côtiers, un peu comme la REDD le fait avec les forêts, donnent au traité sur les zones humides un intérêt évident pour la CCNUCC.

Il ne reste qu'un peu plus de 10 % des zones humides dans le monde ; ce sont nos écosystèmes les plus en danger et, avec eux nous pouvons reconstruire en mieux. Le temps est venu de donner aux zones humides la protection qu'elles méritent et de garantir leur utilisation rationnelle : Nos vies pourraient en dépendre.
